

Procès-verbal

Du Conseil Municipal du 12 juillet 2023

Commune de Clelles en Trièves

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au *nombre prescrit* par la loi dans la salle Sagittaire sous la présidence de Monsieur Alain ROCHE.

Date de la convocation : 5 juillet 2023

Début de séance : 19 heures 30

Présents :

Jean-Marc Denier, Antoine Fernandes, Christian Margueret, Didier Peybernes, Sylvie Prayer, Ghislaine Reymond, Alain Roche, Philippe Vial.

Absents : Éric Chevillard, Delphine Chrétien, Denis Dos Santos, Émeline Friedman, Véronique Mazur, Bruno Rouly, Séverine Vial.

Pouvoirs : Éric Chevillard à Ghislaine Reymond
Bruno Rouly à Alain Roche.

Secrétaire de séance : Ghislaine REYMOND, adjointe au maire

Quorum : atteint (8 présents et 2 pouvoirs)

ORDRE DU JOUR :

Vote du PV du conseil du 9 juin 2023

Délibérations :

- Remboursement des factures d'électricité par la communauté de Communes du Trièves pour les locaux du service tourisme.
- Autorisation au Maire de signer le devis de Géoprocess pour la réalisation de relevés topographiques complémentaires dans le cadre de l'étude pour les travaux d'assainissement du sud du village.
- De même autorisation au Maire de valider une enveloppe pour l'étude géotechnique complémentaire dans le cadre des mêmes travaux.
- Autorisation au Maire de signer un avenant pour le marché de travaux de la crèche de Clelles.

Questions diverses :

- Les jeux d'enfants : demande de subventions obtenue auprès du département à hauteur de 50%, subventions auprès de la région pas encore déposées.

Date du prochain conseil

[Tapez ici]

Au début de la séance, le procès-verbal du conseil municipal du 9 juin 2023 est arrêté par accord de tous les membres du Conseil présents.

DELIBERATIONS

DELIBERATION Numéro 01-07-2023

REMBOURSEMENT DES FACTURES D'ELECTRICITE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIEVES POUR LES LOCAUX DU SERVICE TOURISME

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2023, la communauté de communes loue auprès de la commune des locaux dans le bâtiment de la mairie pour le service tourisme. Le contrat EDF n'a jamais été résilié du côté de la mairie et la CCT n'a jamais ouvert de contrat en son nom. La commune paye donc les factures d'électricité de la CCT depuis l'entrée de ce service tourisme dans ses locaux.

Cette erreur a été découverte en 2022 et plusieurs échanges ont eu lieu avec la CCT qui est d'accord pour régulariser la situation et rembourser ces factures à la commune. La trésorerie a aussi été informée et nous indique qu'on ne peut pas remonter à plus de 4 ans, mais la CCT semble d'accord pour rembourser la totalité des factures.

Récapitulatif des montants par année :

Année	Montant en €
2016 et 2017	299,2
2018	262,15
2019	371,89
2020	509,08
2021	441,8
2022	557,74
2023	255,19
TOTAL	2697,05

Après les explications données et au vu de ces éléments, le conseil **autorise à l'unanimité** Monsieur le Maire à récupérer cette somme d'argent de 2697,05 euros. (8 voix et 2 pouvoirs pour)

DELIBERATION Numéro 02-07-2023

AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LE DEVIS DE GEOPROCESS POUR LA REALISATION DE RELEVES TOPOGRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES DANS LE CADRE DE L'ETUDE POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DU SUD DU VILLAGE ET VALIDATION D'UNE ENVELOPPE POUR L'ETUDE GEOTECHNIQUE COMPLEMENTAIRE NECESSAIRE POUR CES MÊMES TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle que le cabinet d'études ALP'ETUDES est chargé de l'étude et de la maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement du sud du village et d'amélioration du réseau d'eau potable.

Des relevés topographiques complémentaires sont nécessaires pour la bonne réalisation de leur mission. L'entreprise Geoprocess présente un devis pour ces relevés d'un montant de 4450€ HT.

Monsieur le Maire propose de valider ce devis.

Monsieur Peybernès indique qu'une étude géotechnique complémentaire va également être nécessaire pour mener à bien ces mêmes travaux d'assainissement. Le devis n'est pas encore connu, mais monsieur le Maire propose de voter une enveloppe d'environ 5000 euros pour répondre à cette dépense attendue.

Monsieur Peybernès ajoute qu'une réunion publique va être organisée en octobre. Après validation des plans, les entreprises pourront certainement être consultées en fin d'année. Le programme projeté et les délais envisagés seront respectés pour ces travaux dont le montant est de 584 000 euros.

Après ces explications, le conseil autorise Monsieur le Maire à valider le devis pour les relevés topographiques ainsi que l'enveloppe destinée à couvrir la facture attendue pour l'étude géotechnique.

Décision prise à l'unanimité. (8 voix et deux pouvoirs pour)

DELIBERATION Numéro 03-07-2023

AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER UN AVENANT POUR LE MARCHE DE TRAVAUX DE LA HALTE-GARDERIE DE CLELLES

Les travaux d'extension de la crèche de Clelles sont bientôt terminés. Des modifications ont été apportées au devis initial : Des éléments en plus ou en moins dans les différents lots. Il est donc nécessaire de signer un avenant.

Monsieur Jean-Marc Denier propose de signer un avenant pour le lot Menuiserie et l'entreprise Pro Bois Conception. Le montant des travaux reste à peu près identique : seule une dépense entraînée par la décision de la commune de changer un meuble-évier usagé représente un supplément d'environ 1900 euros, ce qui est peu de choses par rapport aux sommes investies.

Pour ce qui concerne les travaux encore à réaliser, les clôtures vont être implantées rapidement par les employés municipaux. De la terre a déjà été rapportée et nivelée. Des arbres seront plantés à l'automne. Le ragréage des pièces nouvelles et la pose du sol se feront dans la semaine prochaine.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant pour le marché de travaux de la halte-garderie de Clelles.

Décision votée à l'unanimité (8 voix et 2 pouvoirs pour)

QUESTIONS DIVERSES

Les jeux d'enfants :

Une demande de subventions auprès du Département a été acceptée à hauteur de 50% du prix, les subventions auprès de la Région n'ont pas encore pas été déposées.

Il reste à renégocier le devis auprès du fournisseur puisqu'il est envisagé de faire réaliser certaines prestations par les employés de mairie. Cela permettrait d'obtenir en échange de ce service un jeu supplémentaire.

La maison médicale :

Les travaux visant à réaliser le studio du rez-de-chaussée vont être achevés sous peu. Des persiennes ont été commandées pour constituer un écran occultant devant les fenêtres puisqu'il n'est pas possible d'installer des volets.

Remplacement des employés de la mairie :

Madame Gwladys Jourdan en congé de maternité est remplacée par Madame Virginie Drevet.

Monsieur Patrick Roux, en congé de maladie, est remplacé partiellement par Monsieur Laurent Mistrulli, auto entrepreneur.

Monsieur Franck Pascal est en congé de maladie jusqu'à la fin août.

Le schéma directeur d'eau potable :

Des investigations sur les réseaux d'eau potable ont été réalisées dans la nuit du 3 au 4 juillet. Elles ont révélé qu'il n'y a pas de fuites dans le réseau dépendant du captage du Fontanil. En revanche une grosse fuite a été détectée près de la gare, dans le réseau de la source dite SNCF. Une entreprise doit venir pour repérer précisément la localisation de cette fuite de façon à la réparer.

Étant donné qu'il est impératif d'éviter toute déperdition d'eau potable, cette étude revêt une importance capitale pour constituer un dossier de demande de subventions à l'Agence de l'eau.

Voirie :

L'entreprise Proximark a commencé à rénover les marquages des lignes et des bandes piétonnes sur les chaussées et les rues du village.

D'autre part, des difficultés de circulation persistent dans le bas du village où la vitesse des véhicules est souvent très élevée. Une suggestion est faite : créer un lieu-dit « Condamine de Ladray » où la vitesse serait donc limitée de fait à 50 km/heure entre le débouché sur la route de Mens de la rue du pavillon et la dernière maison à gauche en descendant à la sortie du village (239 route de Mens). Le chemin de la Condamine de Ladray comporte en effet de nombreuses habitations et le carrefour au niveau de son débouché est dangereux d'autant plus qu'il constitue également la sortie de la Salle des fêtes.

Une réflexion est en cours à ce sujet.

Les travaux de restauration de l'ensemble campanaire :

Madame Reymond fait le point sur ce dossier. Une réunion a eu lieu à la mairie le 11 juillet avec des représentants de la DRAC et du Département.

Madame Moskal, architecte du patrimoine, qui a été chargée à la demande de la DRAC d'un diagnostic de l'état sanitaire du clocher, a présenté ses conclusions.

Il semble qu'il va être nécessaire de réparer et consolider un certain nombre d'éléments avant toute autre intervention : traitement fongicide et insecticide du beffroi et d'un certain nombre de poutres, sécurisation et/ou remplacement d'un certain nombre d'échelles et de planchers, divers travaux de maçonneries... Ensuite ou parallèlement la restauration de l'ensemble campanaire pourra avoir lieu. L'ensemble des travaux va prendre un peu plus de temps que prévu et nécessiter une dépense plus importante. Mais il s'agit de préserver un élément du Patrimoine historique du village.

Des subventions vont être accordées par la DRAC et le Département. Un appel à la Fondation du Patrimoine et peut-être une cagnotte internet sont également envisageables.

Une réunion doit avoir lieu fin septembre pour établir un avant-projet précis.

Le prochain conseil se tiendra le 15 septembre à 19 heures 30